



Philippe FAUJEAU Expert de  
justice près la cour d'Appel de  
VERSAILLES

18/11/2024



# Formation de Coordonnateur SPS de niveau 3

## Formation initiale

A partir de 2570 € HT

### Informations générales

- ✓ Depuis la loi du 31/12/1993 et le décret du 26/12/1994, toutes les opérations du BTP sont soumises à l'obligation pour les maîtres d'ouvrage, d'avoir recours à un coordonnateur SPS dès que deux entreprises au moins sont présentes simultanément ou successivement lors de la réalisation des travaux.
- ✓ La gestion des coactivités est assurée par le coordonnateur SPS qui intervient sous la responsabilité du maître d'ouvrage.
- ✓ Le coordonnateur est un préventeur, pédagogue, il est facilitateur des relations entre les différents acteurs de la profession en matière de sécurité, et protection de la santé, tant lors de la conception de l'ouvrage, que lors de sa réalisation en intégrant également la notion d'entretiens ultérieurs.
- ✓ Il collabore avec les Maîtres d'ouvrages, les Maîtres d'œuvre et les entrepreneurs (y compris les sous-traitants et les travailleurs indépendants).
- ✓ Bien plus qu'un savoir être, le savoir-faire est primordial dans cette mission de « gestion humaine ».
- ✓ Le coordonnateur intervient dans un cadre légal précis et riche en connaissances connexes des techniques des divers corps d'état du Bâtiment, des Travaux publics, du Génie-Civil, soit dans tous les domaines de la construction.

### Pourquoi choisir cette formation ?

- ✓ Parce qu'elle est assurée par des professionnels de la prévention des risques
- ✓ Parce qu'elle est axée sur une pédagogie active, adaptée aux différentes exigences réglementaires
- ✓ Parce qu'elle est orientée sur les compétences, favorisant une mise en œuvre rapide en situation de travail
- ✓ Parce qu'elle est pratique : de nombreuses mises en situations proches de la réalité ou en relation directe avec un projet en cours
- ✓ Formation ouverte à des sessions de 12 candidats maximum.

### Prérequis

Savoir communiquer en Français (lire, écrire et parler)

Toute personne physique ayant un cursus professionnel dans le Bâtiment, le Génie-Civil et la Voirie et Réseaux Divers, en ayant les compétences soit par une durée effective vérifiable et quantifiable de 3 ans soit étant titulaire d'un diplôme dans les domaines de l'architecture, l'ingénierie HSE/QSE, ou tout autre diplôme équivalent du BTP, pour le niveau de coordination 3

Ainsi les candidats peuvent prétendre à l'accession à un stage de CSPS N3.

### Personnel concerné par la formation

Toute personne ayant une expérience professionnelle de 3 années dans le BTP en phase de conception et ou réalisation (bureau d'étude, architecte, économiste de la construction, OPC, conduite de travaux, suivi de chantier, etc...)

Toute personne ayant un diplôme dans les domaines de l'architecture, l'ingénierie HSE/QSE, ou tout autre diplôme équivalent du BTP.



Philippe FAUJEAU Expert de justice près la cour d'Appel de VERSAILLES

18/11/2024



## Objectifs de la formation

Acquérir les compétences requises pour pouvoir assurer la mission de Coordination de Sécurité et Protection de la Santé sur les opérations de Bâtiment et de Génie-Civil, en phase de Conception et/ou en phase de Réalisation du projet envisagé par le Maître d'ouvrage.

## Durée de la formation

- ✓ CSPS N3 C+R : 12 jours de formation + 1 jour d'examen final devant un jury de professionnels (soit 13 jours)

Attestation de compétence de niveau :		Durée du module complémentaire				Durée en jours
		Durée du module spécialisé réalisation		Durée du module spécialisé conception		
		Durée du tronc commun				
N 3	Niveau 3	12				12
N2 C	Niveau 2 Conception	12	4			16
N2 R	Niveau 2 Réalisation	12		4		16
N2 C et R	Niveau 2 Conception et Réalisation	12	4	4		20
N1 C	Niveau 1 Conception	12	4		2	18
N1 R	Niveau 1 Réalisation	12		4	2	18
N1 C et R	Niveau 1 Conception et Réalisation	12	4	4	2	22
Stage d'actualisation tous les cinq ans		5				5

## Modalités et délais d'accès

Sessions de 6 à 12 stagiaires

Nous contacter

Dates des sessions, voir notre calendrier de formation et nous contacter pour l'organisation de nouvelles sessions.

## Tarifs

A partir de 2 570,00€ HT

## Contact

Site internet : voir rubrique « nous contacter »

Mail : [contact@formadistech.fr](mailto:contact@formadistech.fr)

Téléphone : 01 60 10 05 73

Adresse postale : 3, rue Blaise Pascal – ZA de la Vigne aux loups – 91380 CHILLY MAZARIN



Philippe FAUJEAU Expert de  
justice près la cour d'Appel de  
VERSAILLES

18/11/2024



## Méthode

### Partie théorique

Le stage s'appuie sur des exposés, des débats, des échanges entre stagiaires, des activités d'application et des mises en situation. Vidéoprotection, diaporamas commentés, discussions heuristiques, ...

Support de cours en manuels pédagogiques

### Partie pratique

Mise en situation de visite de chantier virtuelle et simulation de réunion de chantier

### Partie d'évaluation

Contrôles continus par questionnaires à réponses courtes (tous les 4 jours environ) plus questionnaires de connaissances générales du Bâtiment et des VRD (à rendre à la fin du tronc commun) estimation 4h x 2 questionnaires.

Examen final devant jury : présentation d'un mémoire de stage à partir d'un sujet fourni par l'OF, durée de la présentation 20 mn + 10 mn d'échange verbal entre le stagiaire et le jury.

Examen final écrit sous forme de questions à réponses rapides (durée estimée à 4 heures)

## Contenu de la formation

### Tronc Commun :

#### Jour n° 1 :

- ✓ Présentation des stagiaires, des formateurs, du centre de formation, des règles de fonctionnement du centre de formation,
- ✓ Planning des jours de formations
- ✓ Organisation des examens continus et de l'examen final puis du jury d'examen
- ✓ Attentes des stagiaires pour la formation SPS
- ✓ Historique de la SPS

#### Jour n° 2 et Jour n° 3 :

- ✓ Études des textes loi arrêtés et décrets en reprenant le CDT (chaque cas particulier sont aussi abordés).

#### Jour n° 4 :

- ✓ La démarche responsable (dispositif de coordination sécurité)
- ✓ DT DICT - AIPR
- ✓ Arbre des causes
- ✓ Méthode des 6 M
- ✓ Faute inexcusable + Manquement délibéré (intervention Avocat), le droit de retrait
- ✓ Questionnaire n°1 tronc commun

#### Jour n°5 :

- ✓ Etudes du livre blanc de la coordination SPS
- ✓ Devis – THM

#### Jour n° 6 :

- ✓ Les analyses de risques

#### Jour n° 7 :

- ✓ Etude de cas spécifique N3 PGC Simplifié (plus cas décret 20 février 92)

#### Jour n° 8 :

- ✓ Le PPSPS simplifiés
- ✓ Les harmonisations
- ✓ Questionnaire n° 2 tronc commun



Philippe FAUJEAU Expert de  
justice près la cour d'Appel de  
VERSAILLES

18/11/2024



### Jour n° 9 :

- ✓ Les recherches des interventions Ultérieures
- ✓ Le DIUO
- ✓ Cas pratique sur le même projet que pour le PGC

### Jour n° 10 :

- ✓ Les AT et MP
- ✓ Les CMR avec amiante

### Jour n° 11 :

- ✓ Le RJ
- ✓ Visite de chantier

### Jour n° 12 :

- ✓ VRD
- ✓ Remise des dossiers de soutenance
- ✓ Débat et point sur l'ensemble de la formation (attentes ont-elles été satisfaites)
- ✓ Questionnaire n° 3 tronc commun

## Examen final :

### Jour n° 13

- ✓ Examen oral devant jury
- ✓ Examen écrit en salle
- ✓ Entretien en tête à tête entre le Directeur de l'OF et ou le Formateur et le Candidat

## Modalité dévaluation

- ✓ Contrôles continus par questionnaires à réponses courtes (tous les 4 jours environ) plus questionnaires de connaissances générales du Bâtiment et des VRD (à rendre à la fin du tronc commun) estimation 4h x 2 questionnaires.
- ✓ Examen final devant jury : présentation d'un mémoire de stage à partir d'un sujet fourni par l'OF, durée de la présentation 20 mn + 10 mn d'échange verbal entre le stagiaire et le jury.
- ✓ Examen final écrit sous forme de questions à réponses rapides (durée estimée à 4 heures)

## Taux de réussite

100 %

## Taux de satisfaction

100 %

## Accessibilité aux personnes handicapées

- ✓ Prendre contact avec notre référent handicap Monsieur **Philippe FAUJEAU – 06 79 47 29 52**
- ✓ **Compléter le questionnaire « handicap »** en téléchargement sur notre site internet, ou en envoi sur demande auprès de notre référent handicap
- ✓ En cas de nécessité, des aménagements spécifiques pourront être étudiés et mise en place en collaboration avec le référent handicap, afin de mettre en place les outils, rythme, ou modalités particulières adaptées au handicap exprimé et de permettre aux personnes en situation de handicap de pouvoir être inclus au groupe d'apprenant dans les meilleures conditions possibles.